

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2015**

**Délibération**  
n° 2015.09.119.B

**Fourniture de  
carburants divers,  
d'additifs et services  
associés - Lot n°3  
"Fourniture de  
carburants en  
stations services et  
services associés par  
cartes accréditives" :  
avenant n°1**

**LE TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 août 2015**

**Secrétaire de séance** : Guy ETIENNE

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Michel GERMANEAU

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.09.119.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**FOURNITURE DE CARBURANTS DIVERS, D'ADDITIFS ET SERVICES ASSOCIES - LOT N°3 "FOURNITURE DE CARBURANTS EN STATIONS SERVICES ET SERVICES ASSOCIES PAR CARTES ACCREDITIVES" : AVENANT N°1**

La communauté d'agglomération du Grand Angoulême, le S.M.A.P.E, la ville d'Angoulême et son CCAS ont constitué un groupement de commandes pour les marchés de fournitures, de carburants divers et services associés.

Le bureau communautaire du GrandAngoulême, a par délibération n°77 B du 10 juillet 2014, approuvé la convention constitutive de ce groupement de commandes et a autorisé la signature des marchés et accords-cadres ainsi que des marchés subséquents à intervenir.

Comme suite à la procédure d'appel d'offres déclarée infructueuse, et dans le cadre d'une procédure négociée, la commission d'appel d'offres du 5 février 2015, a décidé d'attribuer le marché à la société TOTAL MARKETING SERVICES - Cartes Pétrolières - sise 24 Cours Michelet à La Défense Cedex. Le marché est à bons de commande sans engagement sur un montant minimum ni maximum.

Il s'avère que cette société a effectué l'apport de sa branche complète et autonome d'activités en France à sa filiale TOTAL MARKETING FRANCE. L'annonce légale de cette opération est paru dans le n°109 de "l'Edition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés" (Petites affiches - Le Quotidien Juridique - La Loi : Archives Commerciales de la France) du 2 juin 2015.

Le présent avenant a donc pour objet de transférer les prestations du marché initial à la société TOTAL MARKETING FRANCE - Cartes Pétrolières - Marchés Publics - sise 562 avenue du Parc de L'Ile - TOT 008 - Case 12 à NANTERRE Cedex (92029).

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°1 pour le transfert du marché n°2014/146, conclu initialement avec la société TOTAL MARKETING SERVICES - Cartes Pétrolières - sise 24 Cours Michelet à La Défense Cedex (92069), à la société TOTAL MARKETING FRANCE - Cartes Pétrolières - Marchés Publics sise 562 avenue du Parc de L'Ile - TOT 008 - Case 12 à NANTERRE Cedex (92029).

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant .

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>04 septembre 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>04 septembre 2015</b>